



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit agricole

Question écrite n° 3532

Texte de la question

Mme Odile Saugues souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation du Crédit agricole Centre France. En effet, en 1996, le Crédit agricole a perdu 3 % de ses effectifs en Auvergne et Limousin. Récemment, un projet de réduction des horaires d'ouverture de certaines agences a suscité l'inquiétude de l'Intersyndicale CFDT - CGT - FO, car un tel projet aurait pour conséquence la réduction de la présence des salariés, notamment en milieu rural. Elle souhaite connaître l'action que compte envisagé le Gouvernement auprès de la direction du Crédit agricole Centre France pour que la qualité du service rendu à la clientèle et son maintien en milieu rural soient pris en considération dans le cadre de l'évolution de l'entreprise.

Texte de la réponse

Les établissements de crédit, quel que soit leur statut, connaissent une diminution de l'emploi ; selon les données disponibles, le secteur bancaire français a ainsi perdu plus de 27 000 emplois entre 1990 et 1996. Sur l'année 1996, la diminution de l'emploi bancaire est de l'ordre de 1,1 %. Ces évolutions sont notamment dues aux modifications de la structure de l'emploi dans les établissements de crédit : l'automatisation croissante des opérations entraîne un recul de l'emploi bancaire. A l'instar des autres établissements de crédit, les caisses régionales de Crédit agricole sont affectées, quoique à un degré moindre que la moyenne du secteur, par ce mouvement. Il en va ainsi au Crédit agricole Centre France, qui a également évolué compte tenu de la fusion des caisses de la Creuse et de Puy-de-Dôme, qui ont ensuite fusionné avec la caisse de la Bourbonnaise, et, en 1995, avec la caisse de Corrèze. Ces réductions ont porté, selon les chiffres communiqués par le Crédit agricole, sur 27 emplois (effectifs en fin de période - l'effectif moyen annuel a pour sa part réduit de 8 emplois en 1996 par rapport à 1995), soit une réduction de l'ordre de 1,34 % des effectifs de la caisse considérée. Quant au dialogue social et à l'organisation du travail dans les établissements de crédit, le Gouvernement est attentif à ce qu'il permette de garantir tant le service des consommateurs que la compétitivité des activités bancaires et l'intérêt légitime des salariés, dans le respect des orientations proposées par les pouvoirs publics ou négociées par les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3532

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3037

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4224